

Comité de Pilotage S40 « réseau des zones humides de la chaîne des Hurtières »

LE BOURGET EN HUILE

Le lundi 12 décembre 2017

Présents : JC NICOLLE (Communauté de communes Cœur de Savoie-CCCS), M MARTINELLI (CCCS), JF CLARAZ (La Table), F LESTRAT (Le Pontet), J SCHENKL (Montendry), N TRANCHANT-VIOUX (Montgilbert), J ANASRD (Le Bourget en Huile), R BARBAZ (Le Bourget en Huile), P GADROY-LEGENVRE (St Alban), O THEVENET (Conseiller Départemental), J ROCTON (Vivre et Agir en Maurienne), P MORETTI (AAPPMA La Rochette/Fédération Savoie pêche), JP HENRY (ONF), S LEVAVASSEUR (DDT73/SEEF), L BIEHLER (Conservatoire d'espaces naturels de Savoie-CENS), A MIQUET (CENS), L BARRALIER (CCPM).

Excusés : M le Sous-Préfet, Me BRUNET (conseillère départementale), Me TALLIN (conseillère départementale), M CHARVOZ (conseiller départemental), M le maire de Saint Rémy de Maurienne, M le Maire de St Etienne de Cuines, M COLAS (la FRAPNA), la DREAL, M DEMMONNAZ (CCPM).

Pièce-jointe au compte-rendu : diaporama du comité de pilotage.

Diffusion du compte-rendu : par courrier électronique avec le diaporama du comité de pilotage.

Par courrier postal pour les membres sans mail communiqué ; dans ce cas, la pièce jointe est à demander auprès de Lise Barralier : 04 79 44 31 61 / l.barralier@portedemaurienne-tourisme.com

Le présent compte-rendu vient compléter les présentations faites en COFIL (cf PJ).

Introduction

Monsieur le Président du Comité de Pilotage (COFIL) S40 remercie Monsieur le Maire Régis Barbaz de nous accueillir sur sa commune et remercie les membres présents de s'être déplacés malgré les mauvaises conditions météorologiques.

1. Actualités de la DDT

Intervention de Stéphanie Levavasseur au sujet du séminaire Natura2000, de la loi biodiversité et Natura2000, et de l'organisation en Auvergne-Rhône-Alpes.

A noter :

- Après 3 années sans contrat Natura2000, les contrats ont été de nouveau mobilisables en 2017. Celui sollicité par le CENS au titre du S40 sur les communes de la Table, Etable, le Bourget en Huile, le Pontet, a été retenu pour les 5 prochaines années. Nous pouvons nous en réjouir, il s'agit du seul contrat validé en Savoie en 2017.
- L'enveloppe financière régionale pour l'animation Natura2000 est stabilisée. Chaque site a un objectif cible à atteindre en 2020 établi selon une grille multicritères ; celui pour le S40 est de 18 000 euros. La demande 2018 s'élève à 22 874 euros. Pour rappel, celle de 2017 était de 25 075 euros.

La question de la procédure de révision des périmètres est posée par M Barbaz. Stéphanie Levavasseur informe le COFIL que la DDT a travaillé avec la DREAL afin de mener une nouvelle consultation des communes en 2017 et qu'elle a ensuite transmis le retour des consultations avec le périmètre consolidé au ministère.

C'est donc bien le périmètre concerté en 2006 qui fait foi en sus et place du périmètre annexé à l'arrêté ministériel, en attendant que ce dernier soit modifié officiellement.

2. Bilan d'activité 2017 – Programmation 2018

Animation – sensibilisation – communication - signalétique

➤ Au sujet du renouvellement de la signalétique Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) de la tourbière de Montendry-Montgilbert :

- La demande de la deuxième tranche a été faite en septembre 2017. La réponse est attendue pour février.
- La conception/fabrication de la première tranche a été faite en 2017.
- La pose des panneaux des deux tranches 2017 et 2018 est prévue pour le printemps 2018.

Une inauguration est envisagée en concertation avec les deux communes afin d'éviter la période des travaux de la route d'accès et les vogues (fin juin à Montgilbert et fin septembre à Montendry). Elle pourrait inclure les premiers résultats de la station météo installée cette année ainsi qu'une animation des co-gestionnaires (CENS et ONF), voire de l'Espace Belledonne au sujet du GR738.

La possibilité d'organiser cet événementiel à la suite du COPIL 2017 est évoquée.

Dans ce cas, le COPIL pourrait avoir lieu à Montendry courant septembre ou début octobre afin de répondre à l'éventualité de devoir monter la demande de subvention Natura 2000 de 2019 à la mi-octobre, comme cela a été le cas cette année et avec des conditions de délais très courts, alors que précédemment nous avons jusqu'au 31 décembre pour le faire.

➤ Le reportage Natura 2000 S40 est disponible via le lien suivant :

<https://www.maurienne.tv/index.php?post/2017/06/27/Maurienne-Reportage-88-Natura-2000>

➤ Le projet de support pédagogique Natura 2000 pour l'office de tourisme Porte de Maurienne a reçu un accueil favorable. La duplicabilité en Cœur de Savoie est néanmoins à approfondir puisque la communauté de communes est composée de 3 offices (La Rochette, Montmélian, St Pierre d'Albigny).

Mission d'ordre technique : le foncier, les travaux

➤ Sur la plaine des Hurtières :

- la problématique des lapins suite au chantier végétal a été soulevée. Un point sur la chasse s'avère nécessaire sur ce site.

- La convention CENS-Commune de St Alban pour la mise à disposition du personnel technique de la commune est en cours d'élaboration. La mise à disposition de deux journées a déjà eu lieu en 2017. Elle sera donc renouvelée sur deux jours à minima, voire augmentée dans les prochaines années. Suite à cette initiative, la convention pourrait être proposée aux autres communes de S40.

- La convention CENS-SFTRF listant un certain nombre d'actions assorties d'une subvention est également en cours d'élaboration.

- L'association la Dauphinelle souhaite intervenir suite au point sur les plantes invasives traité au COPIL 2016. Elle informe les membres qu'elle met en place des conférences et des rencontres notamment sur ce sujet en Maurienne et dans la vallée de Suse.

- Un comité local est prévu en 2018.

➤ Sur la plaine du Canada, au sujet du projet d'extension de la piste de l'aérodrome, le CENS contribuera à l'étude dans le cadre d'un financement SFTRF (convention CENS-SFTRF) : Les inventaires faune-flore programmés au printemps 2018 dans le cadre du « Plan de gestion de la plaine du Canada » seront mis à disposition du bureau d'étude en charge de l'étude environnementale concernant le projet d'extension.

Mission d'ordre technique : les mesures agro-environnementales et climatiques

- Sur le marais du Pontet : le cahier des charges de la mesure agro-environnementale mobilisée par le GAEC de la Violette consiste à faucher tardivement après le 1^{er}/08 contre une prime à l'hectare. Cette année, la fauche a eu lieu le 27 août. Rappelons que les mesures agro-environnementales permettent, en l'absence de contrat Natura 2000 (faute de financement) de garantir un entretien minimal du marais.
- Le suivi par la Société d'Economie Alpestre et le CENS de la gestion pastorale de l'alpage du plan interpelle la commune de la Table qui fait le parallèle avec l'alpage du Champet. Les pratiques préconisées sur l'alpage du Plan pourraient être proposées sur l'alpage du Champet...

Les suivis réalisés sur l'alpage du plan montrent que la gestion pastorale, telle qu'elle est menée actuellement, n'est pas satisfaisante pour répondre aux objectifs de préservation : signes de sur-pâturage de la zone humide et de sous-pâturage de la lande. Aussi, l'année 2018 devra nécessairement passer, comme prévu dans le plan de gestion pastorale, par la mise en défens d'une deuxième zone de sur l'une des plus grandes tourbières du vallon. Un travail avec l'exploitant sera réalisé pour étudier les voies de facilitation : programmer une réunion de mise au point SEA/CCPM/CCCS/CENS avant la montée en alpage une contribution technique de la CCCS pour la pose d'une clôture permanente (piquets) par exemple pourrait être envisagée...

Mission d'ordre technique : les suivis scientifiques

La diapositive des mousses de l'alpage du plan a fait réagir J Rocton qui souhaite que l'on puisse inviter l'entomologiste Philippe Francoz aux COPIL. L Barralier rappelle que la liste des membres dépend d'un arrêté préfectoral, mais qu'il pourra faire partie des invités à titre consultatif.

Installation d'une station météo sur la Tourbière de Montendry/MontGilbert en octobre 2017 dans le cadre du projet RestHAlp « Evaluation des services écosystémiques » : prévoir un retour d'expériences lors de l'inauguration « Pose des panneaux ».

3. Questions diverses

➤ Monsieur le Maire de St Alban soumet au COPIL la demande de l'office de tourisme Porte de maurienne de pouvoir faire le tour du lac des Hurtières pour des groupes accompagnés.

Il est rappelé qu'une charte d'utilisation du site de la plaine des Hurtières a été élaborée il y a quelques années par la Commune de St Alban d'Hurtières, avec l'appui de l'ACCA et de la CCPM. Elle est à communiquer par la mairie aux organisateurs d'événementiels et organisateurs d'animations. Au moment de sa mise en place quelques personnes ont été formées par le CENS pour encadrer des visites de site dans la zone Natura 2000 : Montagne Nature et Hommes, bénévoles mairie, gérant du « Café Gourmand ».

Une nouvelle formation peut être proposée cette année pour l'OT, les nouveaux gérants du Café gourmand et 1 ou 2 autres partenaires au besoin.

➤ Lyon-Turin

S Levasseur précise qu'il n'y a pas d'actualité de travaux pour le tracé de la ligne ferroviaire Lyon/Turin. Ce projet d'infrastructure est à l'ordre du jour des Assises de la mobilité qui auront lieu courant janvier 2018. À la suite de ces Assises, une loi de programmation des infrastructures pour les 5 ans à venir, sera promulguée à échéance du 1er semestre 2018.

Le tracé tel qu'il est prévu aujourd'hui aurait un impact sur la Plaine du Canada et en particulier sur l'écrevisse à pattes blanches, espèce d'intérêt communautaire et protégée au niveau national, et une aulnaie-frênaie, habitat prioritaire au titre de la Directive habitat-Faune-Flore.

➤ Plantes invasives

Le sorgho d'Alep observé dans la vallée du Gelon fait-il partie de la liste des plantes invasives ?

Après vérification sur le site de l'INPN (inventaire national du patrimoine naturel), site officiel du Museum national d'histoire naturelle, il apparaît que le Sorgho d'Alep n'est pas classé comme espèce exotique envahissante.

➤ Information de la part du représentant de la Fédération de la Pêche et des milieux aquatiques

Mise en réserve de pêche effective sur le Haut-Gelon.

Problématique pollution sur le Bas-Gelon.